

## Extrait du Registre des délibérations

### Conseil Municipal du 25/04/2024 à 18 h 00

#### Présents :

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Jacques MEYER, Madame Nadège HORNBECK, Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN, Madame Geneviève MULLER-STEIN, Monsieur Claude SCHALLER, Madame Cathy OBERLIN-KUGLER, Monsieur Erick CAKPO, Madame Nadine MUNCH, Monsieur Robert ENGEL, Monsieur Stéphane ROMY, Madame Tania SCHEUER, Madame Marion SENGLER, Madame Mathilde FISCHER, Madame Jennifer JUND, Monsieur Denis BARTHEL, Madame Birgül KARA, Monsieur Hugo RAPP, Monsieur Denis DIGEL, Madame Frédérique MEYER, Madame Sylvie BERINGER-KUNTZ, Monsieur Yvan GIESSLER, Madame Emmanuelle PAGNIEZ, Monsieur Jean-Pierre HAAS, Monsieur Bertrand GAUDIN, Madame Sylvia HUMBRECHT

#### Absents ayant donné procuration :

Monsieur Eric CONRAD donne procuration à Monsieur Jacques MEYER, Madame Oriane HUMMEL donne procuration à Madame Cathy OBERLIN-KUGLER, Monsieur Laurent GEYLLER donne procuration à Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN, Madame Fadimé CALIK donne procuration à Monsieur Claude SCHALLER, Madame Anne BALLAND-EGELE donne procuration à Madame Birgül KARA, Monsieur Guillaume VETTER-GENOUD donne procuration à Madame Nadège HORNBECK, Madame Caroline REYS donne procuration à Monsieur Bertrand GAUDIN

## **Corso Fleuri 2024 "95ème anniversaire" : subventions aux associations décorant les chars**

### **N° DCM\_051\_2024**

Domaine : Délibération  
Sous-domaine : Action culturelle et artistique  
Service instructeur : Festivités et Animations Culturelles  
Rapporteur : Monsieur Erick CAKPO

Le Corso Fleuri, manifestation estivale phare de la Ville de Sélestat comporte plusieurs temps forts dont les défilés de douze chars décorés. Les chars sont parés de dahlias par des associations de Sélestat et de ses environs.

Afin de valoriser l'engagement des associations participant à l'organisation du Corso Fleuri, notamment le travail minutieux de clouage des fleurs, il est de coutume de verser une aide financière.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le versement d'une subvention aux associations qui participeront à la décoration des chars,
- de fixer les montants de ces subventions à :
  - . 700 € pour la décoration d'un char entier,
  - . 350 € pour la décoration d'un demi-char.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**après avis favorable  
de la Commission Attractivité et Epanouissement de la  
Personne  
réunie le 16/04/2024**

**VU** *le Code Général des Collectivités Territoriales.*

**S'ENGAGE** à inscrire au budget principal 2024 les crédits au

chapitre 67 « Charges spécifiques », imputation interne 65748-31110.

**APPROUVE**

le versement d'une subvention aux associations qui participeront au fleurissement des chars, dont le montant s'élève à :

- 700 € pour la décoration d'un char entier,
- 350 € pour la décoration d'un demi-char.

Le versement de la subvention est conditionné à la décoration effective des chars et à la présentation d'un relevé d'identité bancaire.

La liste des associations engagées pour participer à la décoration des chars est jointe en annexe n° 1 à la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité**

Pour extrait conforme  
Le Maire

Marcel BAUER

Le secrétaire de séance

Marion SENGLER

**ANNEXE N° 1 : PRIMES AUX ASSOCIATIONS****95<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DU CORSO FLEURI**  
**10 AOUT 2024****Liste des associations**

<b>Associations participantes</b>	<b>Montant de la prime</b>
* SC Sélestat Football * Sélest's à Cœur Joie	* 350,00 € * 350,00 €
Les Alevis de Sélestat	700,00 €
* Mutuelle des Orphelins Charles Edmond Flamand (MOCF) * Association des Cheminots de Sélestat (ACS)	* 350,00 € * 350,00 €
Les Risser de Sélestat	700,00 €
Association des Vosges Trotters de Sélestat	700,00 €
Club Canin de Sélestat	700,00 €
Amicale des Anciens Marins	700,00 €
Rugby Club de Sélestat	700,00 €
S.A.H.B.	700,00 €
Les Knecke's de l'Aubach	700,00 €
Société d'Aviculture de Sélestat	700,00 €
Club de Plongée de Sélestat	700,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>8.400,00 €</b>